

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2018

EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 2

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Le troisième alinéa est complété par les mots : « , y compris pour les Français de l'étranger » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce biais, il s'agit d'intégrer les Français de l'étranger au dispositif envisagé.